

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ÉCOLES : RPI RESTIGNÉ-BENAI

**Les inscriptions des nouveaux élèves pour la rentrée scolaire 2024** (enfants nés en 2021 et avant) ont lieu du 1er mars au 15 avril à la mairie du lieu de scolarisation de l'enfant.

Il convient de vous munir :

- de votre livret de famille
- d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- d'une pièce d'identité.

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription qu'il conviendra de présenter à la directrice de l'école où sera scolarisé votre enfant.

Enfants scolarisés sur Benais (classes de CM1 et CM2) :

Inscriptions sur rendez-vous auprès de Mme Garrido, directrice de l'école de Benais.  
Tel : 02 47 97 41 63.

mail : ec-benais@ac-orleans-tours.fr

Enfants scolarisés sur Restigné (classes de maternelles, CP, CE1 et CE2) :

**Les vendredis 31 mai et 7 juin 2024 sur rendez-vous** auprès de Mme Forestier, directrice de l'école de Restigné.

Tel : 02 47 97 97 01.

mail : ec-restigne@ac-orleans-tours.fr

Pour votre rendez-vous avec les directrices des écoles il faudra vous munir :

- du certificat d'inscription délivré par la mairie de votre lieu de résidence
- de votre livret de famille
- du carnet de santé de l'enfant
- d'un certificat de radiation (si changement d'école)

### BRUIT :

L'arrêté préfectoral du 29 avril 2013 réglemente le bruit occasionné par les travaux de bricolage et de jardinage réalisés par des particuliers (tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, motopompes...). **Ces travaux ne peuvent être effectués à l'extérieur ou à l'intérieur des bâtiments que :**

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Cet arrêté précise également que « tout possesseur d'animaux ou toute personne ayant la garde d'animaux en particulier de chiens ou d'animaux de basse cour, doit prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage. Pour des raisons de sécurité, il est rappelé également que la divagation des animaux est interdite en vertu de la loi n°99-5 du 6 janvier 1999.



### PANNEAU POCKET :

La commune vous informe et vous alerte avec « panneau pocket » alors n'hésitez pas à télécharger gratuitement l'application sur vos smartphones ou tablettes.

**Prochaine parution fin juin 2024 Articles à remettre avant le 30 mai 2024**

IMPRIME PAR NOS SOINS

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE



## BULLETIN TRIMESTRIEL D'INFORMATIONS 2ÈME TRIMESTRE 2024

### VOTRE AVIS NOUS INTÉRESSE

La commune de Restigné a le projet d'accueillir une supérette API dans son centre Bourg, près de la Salle des Fêtes. Ce service de proximité viendrait compléter l'offre existante.

Cette supérette connectée ouverte 24h/24 et 7j/7 (système d'accès par QR code) mais également avec une présence humaine quotidienne de 3 h proposera 700 références à prix supermarché.

Fruits et légumes frais, épicerie, hygiène et beauté, produits locaux, boissons non alcoolisées vous seront proposés.

Nous souhaitons recueillir votre avis sur ce projet par le biais du sondage figurant au verso. Vous pouvez déposer votre bulletin :

- à l'accueil de la mairie
  - dans la boîte aux lettres située sous le porche de la Mairie
  - le scanner et le transmettre par mail à contact@restigne.fr
- avant le 26 avril 2024

**2 réponses possibles par foyer**

**Seul un retour massif de vos réponses nous permettra de prendre en compte le résultat de cette consultation. Merci**

**Seriez-vous amené à fréquenter cette épicerie de village ?**

- OUI       NON

Si NON pour quelle(s) raison(s)

.....

.....

**Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous :**

- 20-35 ans       50-65 ans  
 35-50 ans       + 65 ans

**NOM :** ..... **Prénom**.....

**Adresse :** .....

**Signature :**

---

**Seriez-vous amené à fréquenter cette épicerie de village ?**

- OUI       NON

Si NON pour quelle(s) raison(s)

.....

.....

**Dans quelle tranche d'âge vous situez-vous :**

- 20-35 ans       50-65 ans  
 35-50 ans       + 65 ans

**NOM :** ..... **Prénom**.....

**Adresse :** .....

**Signature :**



**Pour votre information, une supérette API vient d'ouvrir sur la commune d'Hommes.**

## CARNET DE ROUTE AGENDA DES FÊTES

### AVRIL

#### **SAMEDI 27 :**

**Soirée Cabaret** organisée par le Comité des Fêtes à la Salle des Fêtes de Restigné. Dîner spectacle avec la troupe « Olivier Dissais Spectacle » composée de 2 chanteurs, 1 chanteuse, 3 danseuses ; elle présentera un spectacle « musique d'hier, souvenirs d'aujourd'hui » avec un final « voyage en Hexagone ». Cette soirée se clôturera par une partie dansante, chantée en direct, accompagnée de danseuses.

Le dîner spectacle et le bal : 35 € (boissons non comprises). Places limitées. Inscriptions auprès des membres du Comité des Fêtes et du tabac presse Lesvignes. Renseignements au 02 47 97 77 14 ou 02 47 97 39 36.

### MAI

#### **MERCREDI 8 :**

**Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945.**

Rassemblement Place de la Mairie à **9h45**. Défilé aux Monuments aux Morts, suivi d'un vin d'honneur à la Salle des Fêtes.

### JUIN

**DIMANCHE 9 :** Élections européennes

#### **SAMEDI 15 :**

**Fête des écoles.** Danses et chants seront au rendez-vous.